



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire n°5883

du 21/09/2016

Examens du jury central pour la délivrance du certificat d'aptitudes  
pédagogiques (CAP) - Session 2016-2017

Réseaux et niveaux concernés		
<input checked="" type="checkbox"/> Fédération Wallonie- Bruxelles		
<input checked="" type="checkbox"/> Libre subventionné		
<input checked="" type="checkbox"/> libre confessionnel		
<input checked="" type="checkbox"/> libre non confessionnel		
<input checked="" type="checkbox"/> Officiel subventionné		
<input checked="" type="checkbox"/> Niveaux : fondamental, secondaire ordinaire et spécialisé		
Type de circulaire		
<input checked="" type="checkbox"/> Circulaire administrative		
<input checked="" type="checkbox"/> Circulaire informative		
Période de validité		
<input type="checkbox"/> A partir du		
<input checked="" type="checkbox"/> Du 30/09/2016 au 15/10/2016		
Documents à renvoyer		
<input checked="" type="checkbox"/> Oui		
<input checked="" type="checkbox"/> Date limite : 15/10/2016		
<input type="checkbox"/> Voir dates figurant dans la circulaire		
Mot-clé :		
Certificat d'aptitudes pédagogiques (CAP) Jury central		
Destinataires de la circulaire		
A Madame la Ministre, Membre du Collège de la Commission communautaire française chargée de l'enseignement ;		
A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;		
A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;		
Aux Pouvoirs organisateurs des établissements libres subventionnés ;		
Aux Chefs des établissements d'enseignement obligatoire ou de promotion sociale organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;		
Aux Administrateurs(trices) des internats autonomes de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;		
Aux Administrateurs(trices) des homes d'accueil de l'enseignement spécialisé de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;		
Aux Directeurs(trices) des Centres de dépaysement et de plein air, du centre d'autoformation et de formation continuée à Huy, centre technique et pédagogique à Frameries, centre des Technologies agronomiques à Strée et centre technique Horticole à Gembloux ;		
Aux Directeurs(trices) des Centres psycho-médico-sociaux organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;		
<u>Pour information :</u>		
Aux membres des services d'inspection ;		
Aux organisations syndicales.		
Signataire		
Ministre / Administration :	Administration générale de l'Enseignement Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles Monsieur Jacques LEFEVBRE Directeur général	
Personnes de contact		
Service ou Association : Service général des Statuts et de la Carrière des Personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles		
Nom et prénom	Téléphone	Email
HOGGE Surekha Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	02/413.28.09 02/413.20.29	<a href="mailto:jurycentralcap@cfwb.be">jurycentralcap@cfwb.be</a>

**OBJET : Examens du jury central pour la délivrance du certificat d'aptitudes pédagogiques. Session 2016-2017.**

Madame,  
Monsieur,

Le Moniteur belge de ce 30 septembre 2016 publie l'appel aux inscriptions pour les examens organisés par le jury central pour la délivrance du certificat d'aptitudes pédagogiques.

Vous trouverez en annexe à la présente un exemplaire de cet appel.

La période de validité d'inscription s'étend du 30 septembre 2016 au 15 octobre 2016. L'inscription à ces examens doit être adressée, par lettre recommandée à la poste, le 15 octobre 2016 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Direction générale des Personnels de l'enseignement organisé  
par la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Certificat d'aptitudes pédagogiques  
Boulevard Léopold II, 44 (Bureau 3<sup>E</sup>338)  
1080 BRUXELLES

Durant la période des inscriptions, les personnes qui souhaitent prendre contact avec la Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles au sujet de la présente sont invitées à joindre celle-ci au numéro de téléphone suivant : 02/413.28.09 ou 02/413.20.29.

Une adresse électronique est également à leur disposition : [jurycentralcap@cfwb.be](mailto:jurycentralcap@cfwb.be)

Je vous signale que l'avis publié au Moniteur belge du 30 septembre 2016 constitue la seule source d'information officielle. La présente circulaire ne constitue qu'une simple indication et n'a donc aucun caractère officiel.

Je vous saurais gré de porter la présente et son annexe à la connaissance des membres du personnel intéressés par cet appel.

Dès à présent, je vous remercie de votre collaboration.

Jacques LEFEBVRE,

Directeur général

# MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

\*\*\*

Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

\*\*\*

Service général des Statuts et de la Carrière des Personnels de l'Enseignement organisé par la  
Fédération Wallonie-Bruxelles

---

## Examens du jury central pour la délivrance du certificat d'aptitudes pédagogiques Session 2016-2017

Le présent avis concerne l'organisation desdits examens en application des articles 34 à 45 du Décret du 20 juillet 2006 portant diverses mesures en matière d'enseignement obligatoire, d'enseignement supérieur, de culture et d'éducation permanente, en application du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française ainsi qu'en application du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

### **I. Conditions de participation aux examens.**

Sont admis aux examens du certificat d'aptitudes pédagogiques, les candidats qui remplissent les conditions suivantes :

1°) *Etre de conduite irréprochable ;*

2°) *Jouir des droits civils et politiques ;*

3°) *Etre porteur d'un titre faisant foi d'une compétence disciplinaire à l'adjonction duquel le certificat d'aptitudes pédagogiques permet d'être porteur d'un titre de capacité à l'exercice d'une ou plusieurs fonctions telles que définies par le décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française ou être détenteur d'une reconnaissance de neuf années d'expérience utile dans un métier en rapport avec la (les) disciplines à enseigner et qui permet d'accéder à une fonction de recrutement dans l'enseignement.*

4°) *Pour les titulaires d'un grade de Master, seuls sont admis aux épreuves du CAP délivré par le jury central, les spécialités pour lesquelles aucune agrégation n'est organisée.*

L'attention des candidats est attirée sur ce que le CAP obtenu suite à une inscription effectuée sur la base d'un baccalauréat de type long (baccalauréat de transition) ne pourra pas constituer le titre pédagogique accompagnant un master pour lequel une agrégation est organisée, au motif qu'il n'a pas été délivré par un établissement d'enseignement de promotion sociale en co-diplomation avec une Université, selon les modalités définies notamment aux articles 81 et 82 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

5°) *Avoir introduit une candidature dans la forme et le délai fixé par l'appel aux candidats.*

**Le droit d'inscription aux examens** est fixé à 12,50 € Cette somme **doit être virée au compte N° BE70-0912-1101-3425** de la Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Communauté française à 1080 Bruxelles, en mentionnant : CAP 2016-2017 suivi de votre NOM et prénom. Aucun autre mode de paiement n'est autorisé.

Les droits d'inscription restent acquis au trésor ; ils ne sont remboursés en aucun cas.

## **II. Organisation des examens.**

Les examens comprennent une partie écrite et une partie orale.

### **A. L'examen écrit comporte :**

Résumé, explications et commentaires d'un texte en rapport avec la fonction enseignante.  
Durée de l'épreuve écrite : 3 heures.

Points attribués : 100.

### **B. L'examen oral comporte :**

a) une interrogation orale sur la psychologie, la pédagogie, la méthodologie et la pratique de l'enseignement, comportant :

#### 1° Psychologie de l'enfant et de l'adolescent

Caractéristiques générales du psychisme de l'enfant ;  
Les étapes du développement de l'enfant ;  
Développement de l'adolescent.

#### 2° Pédagogie

Les grands noms de la pédagogie ;  
La pédagogie moderne ;  
Le maître, l'élève, le milieu scolaire ;  
Les milieux éducatifs ;  
Les relations avec le milieu extrascolaire.

#### 3° Méthodologie et pratique de l'enseignement

L'art d'enseigner et les méthodes d'enseignement ;  
Différentes sortes de méthodes ;  
Rapport des cours techniques et de pratique professionnelle avec les cours généraux et les cours spéciaux ;  
Processus d'une leçon ;  
Les devoirs, les interrogations ;  
Le matériel didactique ;  
Les mesures de sécurité et d'hygiène.

Points attribués : 100

b) une leçon désignée par le jury parmi trois leçons proposées par le candidat.

Points attribués : 200

- C. **Les porteurs du certificat des cours normaux techniques moyens (CNTM)** sont dispensés, à leur demande :
- a) de l'examen écrit ;
  - b) de l'interrogation orale sur la psychologie, la pédagogie, la méthodologie et la pratique de l'enseignement.
- D. **l'examen écrit précède l'examen oral.** Les récipiendaires qui n'ont pas obtenu au moins 50% des points à l'examen écrit ne peuvent pas se présenter à l'examen oral de la même session.
- E. Pour obtenir le certificat d'aptitudes pédagogiques, les candidats doivent avoir obtenu au moins 60% du total des points attribués et 50% des points attribués à chacune des branches.

### **III. Introduction des demandes de participation aux examens.**

L'inscription à ces examens doit être adressée, sous pli recommandé, **le 15 octobre 2016 au plus tard**, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

**Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles**  
**Service général des Statuts et de la Carrière des Personnels de l'Enseignement organisé par la**  
**Fédération Wallonie-Bruxelles**  
**Certificat d'aptitudes pédagogiques**  
**Boulevard Léopold II, 44 (Bureau 3<sup>E</sup>338)**  
**1080 BRUXELLES**

### **IV. Forme de la demande de participation aux examens.**

Les demandes doivent être introduites au moyen du formulaire ci-annexé, dûment complété.

Le candidat doit joindre à ce formulaire d'inscription les documents agrafés suivants et dans cet ordre :

- 1. un extrait du casier judiciaire modèle 3 « Mineurs », à défaut le modèle 2 (Art. 596, al. 2 du Code d'instruction criminelle daté de 6 mois maximum ;**
- 2. une copie du diplôme ou une copie de l'arrêté d'équivalence de diplôme, s'il échet ;**
- 3. Pour les détenteurs d'un Master, la copie d'un document émanant de l'université qui a délivré le titre de Master, attestant que l'agrégation n'est pas organisée dans la discipline concernée ;**
- 4. une copie de l'arrêté de reconnaissance d'expérience utile, s'il échet ;**
- 5. une copie du récépissé de versement ou de l'avis de débit de virement du droit d'inscription au numéro de compte BE70-0912-110134-25.**

Ces documents permettent d'instruire le dossier d'inscription des candidats réunissant les conditions requises. Ils doivent être agrafés dans cet ordre à la candidature pour que celle-ci soit prise en considération.

La date limite du dépôt de l'extrait de casier judiciaire modèle 3, la copie de l'arrêté d'équivalence de diplôme et/ou la copie de l'arrêté de reconnaissance d'expérience utile est fixée au 09 janvier 2017. Aucun rappel ne sera envoyé. Après cette date, l'inscription sera refusée.

Pour ce qui est de la reconnaissance de l'expérience utile « métier », veuillez prendre connaissance de la circulaire 5827 ([http://www.enseignement.be/index.php?page=26823&do\\_id=6058](http://www.enseignement.be/index.php?page=26823&do_id=6058)). Vous pouvez envoyer un courriel à [experience.utile@cfwb.be](mailto:experience.utile@cfwb.be), s'il échet.

N'oubliez pas de demander une équivalence de diplôme si vous possédez un diplôme étranger (<http://www.equivalences.cfwb.be>)

**Formulaire d'inscription au jury central pour la délivrance  
du certificat d'aptitudes pédagogiques - Session 2016-2017.**

**MINISTERE DE LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES**

Service général des Statuts et de la Carrière des Personnels de l'Enseignement organisé par la  
Fédération Wallonie-Bruxelles

---

Je soussigné(e) :

**NOM** (de jeune fille) (en majuscules) .....

**Prénom** .....

**Genre** .....

**Né(e) à** ..... **le** .....

**EN CARACTERES D'IMPRIMERIE**

**Domicilié(e)**

..... N° ..... Bte .....

Code postal ..... Localité .....

**Téléphone portable** ...../.....

Téléphone ...../.....

**Adresse électronique** : .....@ .....

**Titulaire du diplôme(s) suivant(s), intitulé(s) exact(s) joint(s) en copie :**

.....  
.....  
.....  
.....

**sollicite mon inscription** aux examens du jury central pour la délivrance du **certificat d'aptitudes  
pédagogiques.**

J'atteste sur l'honneur que les informations reprises ci-dessus sont exactes.

**Date** : .....

**Signature**

***Pour les candidats s'inscrivant sur la base d'un baccalauréat de transition :***

Je ne possède pas de diplôme de deuxième cycle obtenu postérieurement à la date du 30 juin 2012  
et m'inscris donc sur la base d'un baccalauréat de transition.

**Signature précédée de la mention « Certifié sincère et véritable »**